



DEMANDE DE PROPOSITION (DDP)

Formation et développement des capacités pour l'Initiative de Production Alimentaire Naurvik à Gjoa Haven.

Date de clôture des soumissions :
24 août 2020 à 10:00 AM (EST)

Envoyer les propositions à :

à l'aide du service Connexion postal

ou par fax : 819-997-9776

Référence : N° de dossier de l'ASC **9F050-20200022-B**

Remarque : Veuillez lire attentivement la présente demande de propositions pour de plus amples renseignements sur les exigences et les instructions relatives à la présentation des soumissions.



17 août 2020



Veillez trouver ci-dessous les réponse à une demande de clarification

Q1: Est-ce que le personnel actuel travaillant dans l'installation de NFPI est-il éligible pour cette demande de propositions ou faudrait-il qu'il s'agisse d'un tout nouveau programme / groupe de stagiaires?

R1 : S'il-vous-plait vous référer à la DP, Annexe B - Énoncé des Travaux, Principales tâches, Phase 1 - section Planification: « Les techniciens locaux travaillant actuellement dans l'unité de production alimentaire peuvent être choisis en tant que candidats s'ils satisfont aux exigences d'âge et d'admissibilité indiqués dans la section Portée.

Q2: Les stagiaires qui seront sélectionnés et formés par le contractant seront-ils payés séparément par l'ASC ?

R2 : Comme mentionné dans la DDP, "...l'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a raisonnablement et correctement engagés dans l'exécution des travaux, tels que déterminés conformément à la base de paiement de l'annexe A, avec une limite de dépenses de 150 000,00 \$. En d'autres termes, si le contractant engage un ou plusieurs sous-traitants, il les paiera dans les limites de l'enveloppe financière maximale totale par an. En outre, dans l'annexe A, le rôle du sous-traitant est de compléter la formation dans les domaines d'expertise pour lesquels le contractant ne possède pas les connaissances nécessaires. Le rôle du sous-traitant est d'assurer la formation des stagiaires, et ne sera pas considéré comme tel par l'ASC.

En ce qui concerne les stagiaires, l'ASC considère les stagiaires comme des personnes de Gjoa Haven qui acquerront la formation proposée dans le présent appel d'offres. Si le contractant souhaite donner un salaire aux stagiaires, il les paiera dans les limites de l'enveloppe financière annuelle maximale totale